

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **1/00/0159** relative à **l'agrandissement du magasin (dépôt construction)** à Ingeldorf, sur la parcelle de numéro cadastrale 588/1575 introduit par la société **Entreprise de construction Modeste BAATZ & fils s.à.r.l.**

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 15 jours à partir du 13 mars 2024 au tableau d'affichage à Ingeldorf.

Erpeldange-sur-Sûre, le 13 mars 2024.

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

